



**COMPTE-RENDU de la SEANCE**  
**du CONSEIL MUNICIPAL du 11 AVRIL 2017**

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 07 avril 2017 s'est réuni le 11 avril 2017 à 19h00 en séance ordinaire sous la présidence de Madame Annick Guichard, Maire.

**Président :** Annick Guichard, Maire

**Secrétaire élu :** François Jacquemond

**Membres présents :** Annick Guichard – Michel Charmet - Erik Chapelle – Vincent Morel - Thérèse Morot – Monique Imbert - Conception Haro- François Jacquemond

**Membres excusés :** Jean Charmion – Laure Rivoiron - Romain Ogier - Karim Bachekeur - Robert Gauthier

↳ Le compte rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2017 est adopté.

**31/2017 – Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : travaux sur réseaux EP (Eau Pluvial) et EU (Eaux Usées)**

La commune a programmé des travaux sur les réseaux d'eau pluvial / Eau Usée route d'Echalas et sur le parking de la Trèverie.

En effet, la commune souhaite engager la mise en séparatif des réseaux d'assainissement au niveau de la route d'Echalas, pour finaliser et rendre cohérent les travaux déjà effectués sur le chemin des Pierres Blanches et mettre en place les réseaux sur le site de la Trèverie pour les connecter aux réseaux EU & EP de la route d'Echalas

<b>Travaux</b>	<b>Montant HT</b>
Maitrise d'oeuvre	16 100 € HT
Réseaux EU	150 270 € HT
Réseaux EP	114 940 € HT
<b>Total</b>	<b>281 310 € HT</b>

L'agence de l'eau RMC peut subventionner les travaux à un taux maximum de 30 % sous certaines conditions ainsi que 20 % au titre de la solidarité rurale.

**Le Conseil municipal, après délibération, décide à l'unanimité :**

**D'ADOPTER** le projet de travaux de réseaux évalué à 281 310 €HT ;

**DE REALISER** cette opération selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;

**DE SOLLICITER** l'aide de l'Agence de l'Eau RMC et du département pour la réalisation de cette opération.

**32/2017 – Convention d'adhésion au service intérim du centre de gestion du Rhône pour la mise à disposition d'agents**

Madame le maire rappelle la délibération n° 78/2013 du 19 mars 2013 relative à la convention d'adhésion au service interim du Centre de Gestion du Rhône pour la mise à disposition d'agents.

Madame le maire explique que suite à des demandes annulées par les collectivités après que les gestionnaires de l'unité interim aient investi du temps sur les dossiers, le conseil d'administration du Centre de gestion du Rhône en date du 10 octobre 2016 a adopté une modification de *l'article 3.1 Frais de dossier*.

**Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, décide, à l'unanimité**

↳ Vu le Code général des collectivités territoriales,

↳ Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

↳ Vu la convention 2017 d'adhésion au service intérim du Centre de gestion du Rhône,

**D'APPROUVER** la convention 2017 de mise à disposition de personnel intérimaire et d'autoriser le maire à la signer.

**D'INSCRIRE** au budget et de mettre en recouvrement les sommes dues au Cdg69 en application de ladite convention.

**33/2017 – Service d'Assistance Technique à l'Exploitation des Stations d'Épuration (SATESE) du département du Rhône – Année 2017**

Dans le cadre de sa compétence « Assainissement Collectif », la commune de Trèves est éligible à l'assistance technique réglementaire fournie par le département du Rhône dans ce domaine. Cette mission d'assistance ne supplée pas le travail de gestion et d'exploitation qui reste sous l'entière responsabilité de la commune ou de son exploitant.

Considérant que l'assistance porte sur :

- l'assistance pour le diagnostic et le suivi régulier des ouvrages d'assainissement collectif, d'épuration des eaux usées et de traitement des boues,
- la validation et l'exploitation des résultats afin d'assurer, sur le long terme, une meilleure performance des ouvrages,
- l'assistance pour la mise en place, le suivi et la validation de l'auto surveillance des installations,
- l'assistance pour l'élaboration de conventions de raccordement des pollutions d'origine non domestiques aux réseaux,
- l'assistance pour la programmation de travaux
- l'assistance pour l'évaluation de la qualité du service de l'assainissement,
- L'assistance pour la programmation de programmes de formation des personnels

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**AUTORISE** Madame le Maire à signer avec le département du Rhône, la convention pour l'intervention de l'assistante technique dans le domaine de l'assainissement collectif pour l'année 2017 pour un coût annuel de 300 €/an.

**34/2017 – Convention « Bébé Lecteur » avec le département du Rhône**

Madame le maire informe le conseil municipal que le département du Rhône entend mener une action globale qui vise à familiariser, dès son plus jeune âge, l'enfant avec l'univers du livre et des mots, tout en créant, autour des adultes, des conditions qui les incitent à fréquenter les bibliothèques.

L'action « bébé lecteur » est un dispositif consistant pour le département à offrir à tout enfant rhodanien, né dans l'année ou adopté de moins de 3 ans, un album jeunesse.

Cette convention vise à contractualiser le partenariat entre la commune de Trèves et le département du Rhône pour permettre entre autre, l'exonération des droits d'inscription en bibliothèque aux familles.

## **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

**DECIDE** d'adhérer au dispositif « bébé lecteur »

**APPROUVE** la convention visant à contractualiser le partenariat entre la commune de Trèves et le département du Rhône pour permettre l'exonération des droits d'inscription en bibliothèque aux familles

**AUTORISE** Madame le Maire à signer avec le département du Rhône, la convention « Bébé lecteur » et tout document s'y rapportant.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Annick Guichard

- fait un point sur le projet de fusion de la Communauté des Communes de la Région de Condrieu avec Vienn'Agglo
- fait un point sur les différents projets en cours entraînant des procédures de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU (cœur de village et zone artisanale).
- fait un point sur le projet de création d'une halle sur le boulodrome
- informe l'assemblée qu'il serait nécessaire de modifier les conditions d'octroi d'absences exceptionnelles pour les agents communaux (en particulier pour les PACS) ➤ le dossier sera étudié et présenté lors d'un prochain conseil municipal.

Erik Chapelle informe l'assemblée que l'association Mémoire Trivienne a réalisé un panneau de photos d'écoliers de notre village (questionnement sur l'emplacement et sur la possibilité que la commune prenne en charge un cadre pour le protéger du soleil et des tags)

Fin 21 h 30